

Une façon simple de réduire les coûts de votre assurance collective

Selon l'importance d'un groupe, les commissions incluses dans les frais d'administration peuvent varier de façon importante. Alors comment faire pour connaître les commissions payées par votre groupe?

En fait, depuis janvier 2018, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) projetait de rendre obligatoire la divulgation des commissions dans un dossier d'assurance collective, et ce, effectif en janvier 2020. Toutefois, elle a fait volte-face et cette obligation a été remise dans le temps.

De plus, vous devez savoir que les commissions d'un dossier d'assurance collective peuvent varier de 3% à 15% selon la taille du groupe et aussi selon le nombre d'intermédiaires impliqués dans le dossier. Oui, vous avez bien lu entre 3% et 15% et nous parlons ici uniquement de commissions. D'ailleurs, les frais d'administration incluent les commissions.

Alors comment savoir combien vous versez à votre courtier?

Tout d'abord, si vous regardez votre renouvellement et que votre courtier vous remet le tableau de l'assureur, vous y retrouverez votre ratio de perte visé. Un ratio de perte visé de 75% par exemple, signifie que vos frais d'administration sont de 25%. Cette information est toujours disponible peu importe l'assureur et le courtier.

Ce qui n'est pas toujours disponible et transparent, ce sont les commissions versées. Nous pensons chez Tribu, que la divulgation des commissions est une excellente pratique afin d'établir un lien de confiance. Il faut vous assurer de connaître l'ensemble des commissions au dossier car il y a les frais d'administration de l'assureur, les commissions de l'agent général au dossier et les commissions du courtier. Conséquemment, il y a souvent plus de commissions que nécessaire de versées. Nous croyons que nos clients, employeurs et employés assument déjà des frais en assurance collective qui sont assez élevés compte tenu particulièrement de la grande utilisation des médicaments.

Chez Tribu, nous travaillons de manière transparente avec nos clients. Nous recherchons une relation à long terme et notre intention est de faire une différence significative pour vous, pour votre entreprise et pour vos employés. Nous déterminons, d'entrée de jeu, des frais d'administration qui soient raisonnables tout en vous offrant un service de grande qualité.

Francis Addy, Courtier